

Sports Loisirs Jeunesse
N° tél. : 01.69.49.79.00
N/Réf. : DA/VR/VC

Arrêté n° 2026/292

OBJET : Fermeture du dojo Jean-Jacques Mengoni pour travaux.

Le Maire de la Commune de Yerres,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212 -2 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière de Police,

CONSIDERANT que les travaux de rénovation de la toiture du dojo Jean-Jacques Mengoni rendent inaccessible l'équipement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'interdire son utilisation à partir du lundi 15 juin 2026, pour des raisons liées à la sécurité du public,

ARRETE

Article 1 : En raison des motifs susvisés, l'accès au dojo Jean-Jacques Mengoni est formellement interdit, pendant les délais de réalisation des travaux.

Article 2 : Dès que les travaux seront réalisés, un nouvel arrêté rapportera le présent et aura pour objet la réouverture dudit équipement.

Article 3 : Le personnel du service Sports, Loisirs, Jeunesse est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et de le notifier aux groupements sportifs utilisateurs.

Fait à Yerres,
Pour le Maire
L'Adjoint au Sport



Denis ADAM